

## ZOOM SUR ... «Les champions à Cervières» : Johann CIVEL - Résident de Terre Rouge



**du monde.** En 2014 en Italie celui de **champion d'Europe.**

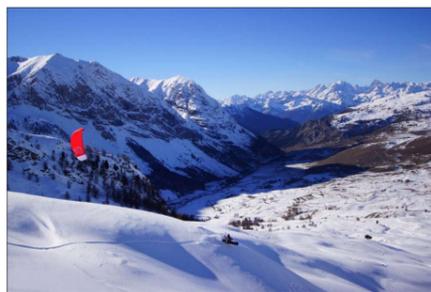
Du haut-niveau donc, même si ce sport en est encore à ses débuts.

Son association « **Ride Up** » est basée à Terre Rouge, le site « [www.rideup.tv](http://www.rideup.tv) » permet de voir leurs films réalisés sur les sites locaux des Fonts et de l'Izoard.

Cette activité très dépendante des conditions de vent nécessite des marches d'approche pouvant aller jusqu'à quelques heures, pour une montée tractée record de 15 000 m de dénivelé en une journée, de 1000m en 10', permettant de remonter des couloirs raides et d'enchaîner des sommets comme Lombard, Petit Rochebrune, Grand vallon, les cols de Péas, Malrif... une nouvelle façon de se déplacer en montagne. Plus écologique puisque sans pylônes et sans câbles, mais qu'en penseront les chamois ?

Elle a aussi permis à Johann de découvrir de nombreux pays : Argentine, Nouvelle Zélande, Norvège,

Géorgie, Turquie, et même Maroc, Liban et Crète. Un projet se dessine en janvier 2015 pour **développer l'activité en Chine.**



« Contrairement aux voiles de parapente, avec nos cerf volant, on se fait juste tracter sur la neige et on remonte les pentes, pour si possible atteindre les sommets. On ne fait que passer, comme les randonneurs, on laisse juste quelques traces dans la neige qui seront recouvertes à la prochaine chute de neige »



Natif d'Embrun, Johann a fait ses études à Gap puis sa formation de moniteur BE de ski à l'auberge de jeunesse de Serre Chevalier.

Depuis 3 ans résident de Terre Rouge, il partage son temps entre les Hautes-Alpes l'hiver et la Vendée l'été où il continue à chercher le vent et les voiles pour réaliser des photos de **kite surf (ou snowkite)**, son activité de prédilection.

Ils sont quelques-uns à avoir inventé dans les Hautes-Alpes la balade en montagne tractée par une voile. L'activité est affiliée à la **Fédération Française de Vol Libre.**

**Johann a remporté :**  
En 2009 le titre de **champion de France** de Free style en 2011 au col du Lautaret le titre de **champion**

### Evènement Kite à Cervières 1ère édition du Natural Xtreme challenge 27, 28 et 29 mars 2015

3 jours de **snowkite** dans la haute vallée de Cervières, challenge courses de distances, dénivelé, vitesse. Exposition de matériel, ateliers cerf-volant, concert au village...

**Du 23 au 26 mars : Vidéo kite challenge:** A chaque jour un thème en photo/vidéo, avec un montage pour une diffusion en public. Toutes les infos sur le site internet de l'organisateur et bientôt par affichage. [www.kitelegende.fr](http://www.kitelegende.fr)

### L'association « les enfants de Cervières »



Vous invite à manger la **galette des rois** le samedi 10 janvier 2015 à 16h30 à la salle polyvalente

### ⚠ Navettes CERVIERES / BRIANCON ⚠

Actuellement le service à la demande (SRD) du Conseil Général des Hautes-Alpes n'existe plus! Malheureusement il n'est plus possible d'emprunter ponctuellement une navette pour venir à Cervières ou se rendre à Briançon. La seule possibilité maintenant est une place régulière dans les navettes scolaires, sur demande spécifique en fonction des places disponibles. Ce changement de fonctionnement des navettes n'est peut-être pas définitif, affaire à suivre... Pour tout renseignement:

**04.92.502.505 - 05VOYAGEURS.COM**

**Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2015**

Dépôt Légal en Sous-préfecture n° 2009-01-2  
Directeur de publication: Jean-Franck VIOUJAS  
Réalisation : L. GUILLAUD / C. LIONNET / J-F VIOUJAS.  
Impression : Mairie de Cervières



Retrouvez toute l'actualité et festivités de la commune sur Facebook : **Cervieres Izoard** (nouvelle page avec 1354 fans!)



# CERVIERES

## LE BULLETIN

TRIMESTRIEL - NUMERO 14 - DECEMBRE 2014

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
MAIRIE DE CERVIERES  
LE CHEF LIEU  
05100 CERVIERES

### EDITO SPECIAL NEIGE

#### REGLES GENERALES CONCERNANT LE STATIONNEMENT:

*Le déneigement est assuré par le Conseil Général pour ce qui est des routes départementales et par la Mairie (services techniques et ou privé sous contrat avec la Mairie) pour toutes les routes communales.*



- **Garer tous les véhicules du même côté.**
- **Déplacer rapidement votre véhicule sur l'espace dégagé dans un premier passage, laissant ainsi libre à son tour tout l'espace restant.**
- **Il suffit d'un véhicule au milieu pour compromettre le déneigement correct des places de stationnement**
- **N'attendez pas de voir l'engin de déneigement arriver, pour déplacer votre véhicule.**

**Ne sous estimez pas la largeur des engins de déneigement et facilitez leur la tâche, ils sont là pour notre confort.**

**Chaque hébergeur se doit également d'informer ses clients de la procédure à suivre en cas de chute de neige.**

#### SPECIFICITES PAR SECTEURS :

##### LE CHEF LIEU

Privilégier le stationnement en bas du village le long de la Cerveyrette, ou sur le parking de l'hôtel d'Izoard. Dans les rues du villages, stationner les véhicules du même côté, puis les déplacer rapidement. Certaines rues du chef lieu sont départementales et d'autres communales, le déneigement ne sera pas forcément fait en même temps ni de la même façon.

##### LE LAUS

Privilégier le stationnement sur les parkings. Déplacer son véhicule dès que possible.

##### AU LOTISSEMENT

Laisser libre l'aire de retournement

##### TERRE ROUGE

Privilégier le stationnement en bas du village, sur le parking avant le pont. Si un véhicule est garé en haut au niveau de la borne incendie, le chasse-neige ne pourra pas faire demi-tour et ne montera pas. De même si des véhicules sont garés de chaque côté du chemin.



**PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES TOITURES:** Un arrêté municipal n°2014/040 est en vigueur depuis le 1er décembre (voir article en bas de page). En attendant la mise en place de ces dispositifs, toute chute de neige d'un toit sur la voie publique devra être obligatoirement évacuée dans les meilleurs délais.

**IL EST FORMELLEMENT INTERDIT** de rejeter ou de stocker la neige sur la voie ou espaces publics après le passage des engins de déneigement.

Il a été mis en place un signallement par jalons des « lieux sensibles » (compteurs électriques, bornes, clôtures...) d'autres jalons sont disponibles aux garages communaux et sont disponibles sur simple demande aux **Services techniques : 06.79.47.01.89**

**DES BACS** contenant un mélange de gravier et/ou de sel sont également disponibles. Ils sont répartis dans les hameaux (1 à Terre Rouge, 1 au Laus, 2 au chef lieu, 1 au lotissement et 1 au foyer de ski de fond) à disposition de chacun.

**L'arrêté municipal 2014/040** indique l'obligation qu'ont les propriétaires d'équiper leurs toits d'un dispositif empêchant la chute de blocs de neige ou de glace sur la voie publique pour des raisons évidentes de sécurité des biens et des personnes. L'arrêté est consultable en Mairie et affiché au panneau officiel.

**SCOT, PLU, AVAP. De quoi s'agit-il ???**

**SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale) : le SCOT est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale qui permet de mettre en cohérence dans une perspective de développement durable, les politiques sectorielles d'un bassin de vie en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, de développement économique, d'équipements commerciaux et de préservation de l'environnement à l'horizon 15-20 ans.

Ce dossier est porté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

**Présentation en Mairie mardi 13 janvier de 9 heures à 11 heures.**

**PLU** (Plan Local Urbanisme) : comme déjà annoncé, la commune a décidé de réviser le POS (Plan d'Occupation des Sols) pour élaborer son PLU. Le cahier des charges qui permettra de sélectionner le bureau d'étude en charge de nous accompagner sera prochainement communiqué aux élus pour approbation.

**AVAP** (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) : le dossier de l'AVAP sera réalisé parallèlement à celui du PLU. Ce dispositif présente de nombreux avantages par rapport à la situation présente (un périmètre adapté, un règlement précis, une commission locale pour débattre des situations non prévues, des possibilités de défiscalisation des travaux réalisés par les particuliers).

**TRAVAUX / ACQUISITIONS...**

**REFECTION DU PONT DE LA LAUZETTE par les services techniques de la commune.**



La **ROUTE DES FONTS** a été goudronnée en grande partie jusqu'au hameau des Fonts. Travaux effectués et financés par le Conseil Général des Hautes Alpes.



Le Ministère de la Défense a proposé à la commune la cession de l'immeuble militaire dit du « **TÉLÉPHERIQUE DES GONDRANS** », communément appelé **téléphérique de Terre Rouge**. Lors de sa réunion en date du 18 septembre 2014, le conseil municipal a donné son accord de principe pour acquérir cet ensemble sous réserve de connaître le prix de vente, les références cadastrales des parcelles concernées, les contraintes et obligations du fait de l'inscription de cet ouvrage dans le périmètre de protection des bâtiments de France. Dès finalisation de ce dossier, la gestion de cet ensemble sera confiée à l'association, loi 1901, dite les « Aittes » dont l'objet est la défense de l'environnement et du patrimoine militaire.



**LISTE ELECTORALE**

Attention, le dernier jour pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune pour pouvoir voter en 2015 est le

**31 décembre 2014**

**La mairie sera ouverte de 9h à 12h et de 14h à 16h30**

(élections départementales de mars 2015 et élections régionales de décembre 2015)



**Infos santé/habitation**

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un **détecteur de fumée** normalisé (doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604) au plus tard le **8 mars 2015**. Le détecteur de fumée doit être fourni par le propriétaire du logement.

Comment éviter les risques d'intoxication au **monoxyde de carbone**: Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie.

**MAIRIE PRATIQUE**

**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :**  
LUNDI ET MERCREDI : 9H-12H 14H-16H30  
VENDREDI : 8H30-11H30

MAIRIE DE CERVIERES  
LE CHEF LIEU  
05100 CERVIERES  
04.92.20.42.42  
04.92.21.17.74



cervieres@ccbrianconnais.fr

**ETAT CIVIL**

**Elle nous a quitté**

**Augustine FAURE-VINCENT ép. BONNET**  
Le 28 septembre 2014 à Embrun

**BIENVENUE À TERRE ROUGE**  
À

**Aitana JAUREGUIBERRY**  
Née le 16 octobre

**INFOS D'HIVER**

**Début de saison difficile**, malgré une chute de neige mi novembre qui a permis d'ouvrir très tôt la piste du col d'Izoard (grand week-end du 20 au 23 novembre et week-end suivant). La neige se fait attendre depuis, et les vacances de Noël ont débuté avec un paysage désespérément vert et sec. Seule la piste de l'Izoard a pu ré-ouvrir ainsi qu'un variante de pistes inédites au niveau des chalets d'Izoard.

Le festi'nordic prévu le 7 décembre a du être annulé à la dernière minute, mais il a été reporté au **22 février 2015, RDV à ne pas manquer!**



**PROGRAMME TRACES DOUCES**

Le beau programme 2015 est prêt!  
Nombreux RDV du 8 février au 7 mars, et des nouveautés à découvrir...  
Les programmes sont disponibles au foyer de ski de fond et le fichier PDF sur demande par mail.

**Vous ne l'avez toujours pas vue?...**



Pas de panique! L'exposition de photos de « **Cervières autrefois** » est encore visible tout l'hiver au foyer de ski de fond.

**LE FOYER DE SKI DE FOND**

Depuis le 20 décembre le foyer est ouvert tous les jours.  
Point d'accueil et d'informations, vente de forfaits, et location.  
**Ski de fond alternatif** (ski à écailles dans les rails) peinture 26 au 48  
Ex. tarif: 1/2 journée adulte 8€ - enfant 4€  
**Skating** (pas de patineur sur plan lisse) peinture 32 au 49  
Ex. tarif: 1/2 journée adulte 11€ - enfant 5€  
**Raquettes adultes et enfants** (à partir de 2/3 ans)  
Ex. tarif: 1/2 journée adulte 5€ - enfant 4€  
**Luges**, 1 place, 2 places et bébé (position assise).  
Ex. tarif: 1/2 journée 1 place/bébé 2€ - 2 places 3€  
Location à la 1/2 journée, journée ou plusieurs jours (tarifs dégressifs) contre une pièce d'identité.  
Paiement par chèque, espèce ou chèques vacances ANCV, mais **PAS CB**.  
**Pour les enfants habitant Cervières à l'année, la location est gratuite jusqu'à 16 ans.**  
**La redevance d'accès aux pistes est obligatoire pour tous à partir de 10 ans (tarifs ci-contre)**

TARIF 2014/2015 DES REDEVANCES DE SKI DE FOND		Adulte	Jeune (10-16 ans)
National France	<b>SAISON</b>	170 €	38 €
Massif départements 04 et 05		94 €	
Carte site de CERVIERES <i>Valable uniquement à Cervières</i>		45 €	
Carte saison Piéton/Raquette <i>Valable uniquement à Cervières</i>		25 €	
Hebdomadaire adulte <i>Valable dans le département 05</i>	<b>SEMAINE</b>	36 €	
Hebdomadaire jeune <i>Valable uniquement à Cervières</i>			16 €
Hebdomadaire Piéton/Raquette <i>Valable uniquement à Cervières</i>		8 €	
Redevance 2 jours consécutifs <i>Valable dans le département 05</i>	<b>2 JOURS</b>	13.5 €	
Séance journée	<b>JOURNEE</b>	8 €	4 €
Séance Senior (+ 70 ans)		4 €	
Séance CARTE YES		4 €	Gratuit
Séance piéton / raquettes		2 €	